

## INFORMATION AUX PORTEURS

---

### **23/02/2023 – CPR CASH (PART I : FR0010413583) : DECIMALISATION DE LA PART POUR LE MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTIONS ULTERIEURES**

A compter du 23 février 2023, le montant minimum de souscription ultérieure sur **la part I** (code ISIN :FR0010413583 ) du FCP CPR CASH pourra se faire en fraction de part (*en lieu et place d'une part*).

La documentation juridique du FCP sera modifiée en conséquence et disponible sur le site internet de CPR Asset Management : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

\*\*\*\*\*

Cette modification ne fait pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des marchés financiers et n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part (aucun impact sur votre OPC que ce soit en termes d'objectif de gestion ou de profil rendement/risque).

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

La Direction